

Objet : *RS - Demande de subventions dans le cadre du Plan 5 000 terrains de sport d'ici 2024*

- date de convocation le 05 mai 2023
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi onze mai dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barberaz, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 30

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffinat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Alain Caraco - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Martin Noblecourt
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	
La Ravoire	Grégory Basin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Corinne Charles à Franck Morat - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Aurélie Le Meur à Martin Noblecourt - de Pascal Mithieux à Philippe Gamen

- conseillers excusés : 17

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Marcel Ferrari - Sandra Ferrari - Christian Gogny - Hélène Jacquemin - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 11 mai 2023

délibération n° 060-23

objet **RS - Demande de subventions dans le cadre du Plan 5 000 terrains de sport d'ici 2024**

Serge Tichkiewitch, vice-président chargé du tourisme et des activités de loisirs, indique que dans la perspective de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques 2024 en France, le Président de la République a annoncé le lancement du Plan 5 000 terrains de sport à réaliser à l'horizon 2024. Le recentrage de l'activité physique au cœur des préoccupations de la société pose la question de l'offre d'équipements sportifs et de loisirs.

Grand Chambéry, à travers sa compétence de développement touristique, porte des projets structurants d'intérêt touristique. En cohérence avec le projet d'agglomération et en complémentarité avec les autres activités marchandes et non marchandes se trouvant sur le site d'Aillon-le-Jeune, il est proposé de porter la réalisation d'un terrain de pumptrack (pratique de vélo) en apprentissage (100 k€ HT) et d'un terrain multisport (150 k€ HT) à destination à la fois des touristes et des habitants.

Ces équipements se veulent à la fois intégrés dans l'environnement, innovants et s'inscrivent dans une démarche éco-responsable. Ils sont également porteurs de projets, en collaboration avec les acteurs locaux (scolaires, associatifs), ouverts à tous les publics, à la fois inclusifs et intergénérationnels.

L'éligibilité de la demande de subvention passe notamment par le conventionnement avec un ou plusieurs acteurs locaux, associations de parents d'élèves et/ou clubs sportifs pour l'utilisation de l'équipement.

Il est proposé de solliciter les subventions correspondantes, dont le taux de subventionnement peut aller de 50 à 80 %, auprès de l'Agence nationale du sport.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de tourisme,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau les demandes de subventions,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à la majorité par 32 voix Pour, 2 voix Contre et 1 Abstention :

Article 1 : sollicite le soutien financier de l'Agence nationale du sport dans le cadre du Plan 5 000 terrains de sport d'ici 2024,

Article 2 : sollicite tout autre organisme pour accompagner financièrement ces projets,

Article 3 : conventionne avec un ou plusieurs acteurs locaux pour l'utilisation et l'animation des équipements dédiés à la pratique sportive selon le modèle ci-annexé,

Article 4 : autorise le président ou son représentant à signer les documents à intervenir,

Article 5 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **060-23**

Objet de l'acte : RS - Demande de subventions dans le cadre du Plan 5 000 terrains de sport d'ici 2024

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 16 mai 2023

Annexe(s) : Modèle convention d'utilisation et d'animation

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230516-lmc1H29381H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29381H1

Date de transmission en Préfecture : 17 mai 2023

Date de réception en Préfecture : 17 mai 2023

Publication sur le site internet: mercredi 17 mai 2023